



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE EN IRAN

FICHE IRAN

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Depuis plus de dix ans, des changements considérables sont intervenus dans l'accès à l'université. L'enseignement supérieur iranien a bénéficié des importants investissements des gouvernements successifs iraniens. Cela s'est traduit par une très forte augmentation du nombre d'étudiants et des infrastructures d'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, sur une population de 77 millions d'habitants, l'Iran compte environ 4,5 millions d'étudiants accueillis dans les universités iraniennes avec un corps professoral composé de 70 000 enseignants¹ chercheurs. Le système universitaire iranien s'appuie sur une sélection importante, notamment pour l'accès aux universités publiques, formant d'excellents étudiants. Le passage au cursus universitaire supérieur nécessite généralement la réussite à un concours spécifique, outre l'obtention du diplôme du cursus précédent. Ainsi, après le diplôme de master, il est nécessaire de passer un concours d'entrée spécifique avant de s'inscrire en doctorat.

I.1. Acteurs institutionnels

Le **Ministère de la Science, de la Recherche et de la Technologie (MSRT)** décide de la collation des grades et des habilitations des universités à délivrer des diplômes, mais il n'est pas responsable de la gestion des établissements universitaires.

Le MSRT supervise différents types d'établissements :

- les universités polyvalentes qui délivrent des cours dans les domaines des sciences (y compris parfois les sciences pour l'ingénieur), des sciences humaines et sociales, des langues, du droit et des sciences économiques, des beaux-arts et de l'architecture. Parmi ces universités, les principales sont :
 - l'Université de Téhéran (la plus importante d'Iran, la plus ancienne et la plus marquée par ses relations avec les universités françaises),
 - l'Université Shahid Beheshti (située à Téhéran),
 - en province, les universités d'Ispahan, Mashhad, Shiraz, Hamedan, Yazd, Tabriz, Ahwaz.

Des universités peuvent être spécialisées dans la formation des enseignants, comme à Téhéran, l'Université Tarbiat Modarres.

- les universités de technologies et sciences pour l'ingénieur. Les plus importantes sont Sharif, Amir-Kabir, Elm-O-Samat, Université technologique d'Ispahan. Elles peuvent délivrer aussi un enseignement théorique de haut niveau.
- la plupart des organismes de recherche « hors universités », qui participent à la formation en recevant des doctorants dans leurs laboratoires. Beaucoup d'universitaires y poursuivent leurs recherches.
 - l'IROST (Iranian Research Organization for Science and Technology),
 - l'IPM (Institute for Research in Fundamental Sciences),

- l'IRPD (Institute for Research in Planning Development),
- le MERC (Materials and Energy Research Center),

Le **Ministère de la Santé, des Soins et de la Formation médicale (MS)** gère les universités de sciences médicales et paramédicales (médecine, odontologie, pharmacie, infirmerie, etc.), ainsi que l'Institut Pasteur de Téhéran et différents centres de recherche médicale ou biologique.

Certains ministères techniques gèrent également des universités publiques. C'est le cas notamment du ministère de l'Énergie qui a la tutelle de l'Université de Technologie de l'Eau et de l'Électricité (PWUT), ou du ministère des Mines et de l'Industrie gérant l'Université éponyme. La plupart de ces ministères techniques ont leurs propres centres de formation continue, pour leurs cadres mais aussi pour les cadres d'entreprises travaillant dans leurs domaines (pétrole, énergie, etc.).

Le **Conseil Suprême de la Révolution Culturelle**, sous l'autorité directe du Guide mais présidé par le Président de la République, a pour mission de propager la culture islamique et de promouvoir la guidance islamique au travers des programmes d'enseignement.

Le **Conseil de la Recherche Scientifique** intervient plus particulièrement dans l'élaboration des contenus scientifiques des politiques d'enseignement supérieur. Plusieurs ministres, vice-ministres et chercheurs siègent à ce conseil.

Le **Conseil Suprême de la Planification**, présidé par le Ministre de la Science, de la Recherche et de la Technologie (MSRT), formule et adopte les programmes éducatifs et les réglementations ; il contrôle également les activités scientifiques universitaires.

I.2. Dispositif

Les universités publiques polyvalentes ou technologiques relèvent généralement du MSRT ou du ministère de la Santé pour les sciences médicales. Les études y sont gratuites. Ces universités publiques accueillent également en « cours du soir » des étudiants recalés au concours, mais bien classés, moyennant le versement de frais de scolarité. Au fil des années, la notion de cours du soir a évolué et aujourd'hui, ces étudiants suivent les mêmes cours que leurs camarades admis via le concours. La mise en place de ces cours du soir permet aux universités de s'autofinancer partiellement.

Sont également sous tutelle du MSRT les universités Payam-e Nour (Message de la lumière), dont les cours sont payants et dont l'enseignement se fait en grande partie à distance. Ce réseau d'universités, créé au milieu des années 80, connaît un développement rapide depuis 2005. Ces universités sont d'un niveau réputé plus faible mais offrent la possibilité à des salariés d'obtenir un diplôme supérieur et d'améliorer leur revenu (dans la fonction publique le diplôme a une incidence importante sur le niveau salarial). Le réseau Payam-e Nour se pose en concurrent direct du réseau des universités privées Azad Islamiques. Il regroupe près de 800 000 étudiants en 2014².

Les universités privées sont placées pour certaines sous la tutelle du MSRT. Les plus importantes appartiennent au réseau des universités Azad (libres) Islamiques créé par l'ancien président Hashemi Rafsandjani qui offre un enseignement payant dans toutes les disciplines, y compris médicales et compte plus de 200 établissements couvrant l'ensemble du territoire.

Les universités sont présidées par des « Raïs Daneshgah », recteurs nommés par le MSRT ou le MS. Elles sont divisées en facultés, dont les doyens sont nommés par le Recteur, elles-mêmes composées de départements, dont les chefs sont élus par un conseil de professeurs.

Ce sont ces Doyens et Chefs de département qui désignent parmi leurs collègues ceux qui sont amenés à exercer des responsabilités administratives. Les étudiants ne sont pas associés à la gestion des universités, facultés ou départements.

Les enseignants-chercheurs sont nommés et promus par un conseil dépendant des ministères de la Science ou de la Santé, sur proposition des Recteurs et après consultation d'un « Bureau des nominations et promotions » propre à chaque université (où les diplômes, notamment ceux obtenus à l'étranger souvent très appréciés, sont principalement pris en compte). Un concours de recrutement est organisé chaque année et l'affectation d'enseignement est attribuée selon le rang de classement.

Le corps universitaire iranien comprend cinq grades :

- 1) Lecteur ;
- 2) *Morabi* ou *instructor*, chargé de cours titulaire d'un Master ;
- 3) *Ostadiar* ou *associate professor*, titulaire d'un doctorat ;
- 4) *Daneshiar* ou *assistant professor*, auteur de publications ;
- 5) *Ostad* ou *professor*, comme l'est souvent le chef de département.

Le nombre d'enseignants chercheurs a très fortement augmenté d'environ 42 500 en 2004, il est en 2014 d'environ 70 000. Le statut a été fortement revalorisé sous le gouvernement du président Ahmadinejad ; leurs rémunérations ont été augmentées. Cependant, cette croissance commence à ralentir en suivant l'évolution démographique iranienne. Les jeunes docteurs rencontrent, à présent, plus de difficulté que par le passé à trouver un poste d'enseignant-chercheur.

De nombreux professeurs ont soutenu leur thèse à l'étranger, le plus souvent aux États-Unis, au Canada, ou dans les pays anglo-saxons. La France n'est toutefois pas absente, quelle que soit l'université. La formation à l'étranger est valorisée ; les responsables d'universités sont très souvent titulaires d'un doctorat d'une université étrangère.

I.3. Budget

En 2011, 4,1% du PIB (ou 15,4% du budget national) était consacré à l'éducation au sein de ce budget, 27,23% dédié à l'enseignement supérieur³.

I.4. Financement des études

Les universités publiques sont gratuites. En revanche, l'État iranien demande qu'à l'issue de leurs études, les diplômés des universités publiques compensent cette gratuité par un service civil de plusieurs années. Ils doivent ainsi occuper, par exemple, pendant quatre années un poste qui leur est assigné dans une administration, ou pour les médecins, exercer pendant deux ans dans une ville de province. Cependant, quasiment tous les étudiants échappent à ce service civil du fait de l'absence d'emplois dans les administrations iraniennes, à l'exception des diplômés des universités des sciences médicales.

L'Université Islamique Azad demande le versement de frais de scolarité. Ceux-ci varient selon le niveau d'études et la spécialité.

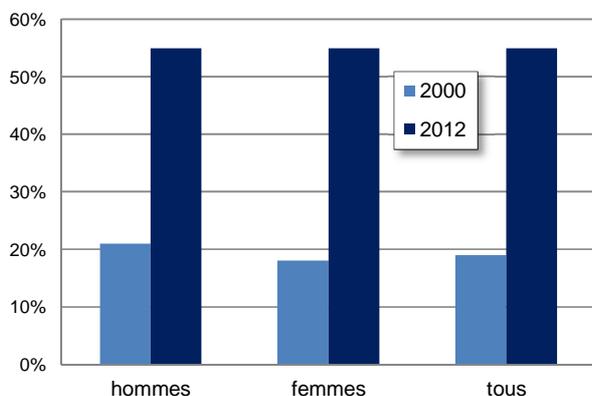
Par ailleurs, les universités iraniennes tentent de mettre en place dans les zones franches du pays, des diplômés « franchisés » par des universités étrangères. Cette voie, à mi-chemin entre le secteur public et le secteur privé, consistera en des filières payantes. Elle vise à attirer des étudiants étrangers, suivant le même principe mais à coût moindre que ce qui existe dans les pays du Golfe. Cette stratégie s'appuie sur la non-obligation de visa préalable pour venir enseigner dans ces zones franches.

I.5. Les évolutions récentes

I.5.1. Une très forte augmentation du nombre des étudiants

Le nombre d'étudiants iraniens a très fortement augmenté. Au total, entre 2003 et 2008, les effectifs dans l'enseignement supérieur se sont accrus de 64 %, progressant de 2 117 000 à 3 480 000 étudiants. En 2014, il atteint environ 4,5 millions.

Cette évolution est le résultat d'une politique éducative qui depuis la révolution islamique, s'est attachée à faire progresser la scolarisation de l'ensemble de la population



Le taux brut de scolarisation pour le cursus de bachelor est passé de 2,5% en 1980, puis 4,2% en 1990 pour atteindre 28,2% en 2011.

La croissance a profité aux femmes. En 2012, le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement supérieur est identique pour les hommes et les femmes et atteint 55% (cf. figure 1⁴). En 2000, les femmes étaient légèrement moins présentes.

Figure 1 - taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur

I.5.2. Priorité au public : Une distribution des effectifs radicalement modifiée en trois ans

Alors que les étudiants se partageaient à parts égales entre les universités publiques et les universités Azad en 2005/2006, trois ans plus tard, en 2008/2009, ils étaient nettement plus nombreux dans les universités publiques que dans les établissements libres, respectivement 2 230 000 contre 1 350 000. Cette tendance s'est poursuivie en 2010/2011 avec 2,55 millions pour les universités publiques et 1,53 million pour les universités Azad. Au-delà de l'accès privilégié accordé depuis de nombreuses années à certaines catégories d'étudiants dans les universités d'Etat, et des augmentations d'effectifs imposées à certains départements universitaires, les établissements publics sont devenus le fer de lance du développement de l'enseignement supérieur et de son ouverture à un enseignement de masse.

I.5.3. une répartition assez inégale des sexes selon le cursus

Après une basse à la fin des années 2000, la proportion de femmes dans les universités a augmenté. En 2010/2011, elle était sensiblement équivalente mais la répartition varie fortement selon les cursus (cf. figure 2⁵) La répartition est également différente selon le type d'université. Elles sont beaucoup plus présentes dans les universités publiques (56% de femmes) que dans les universités Azad (39%).

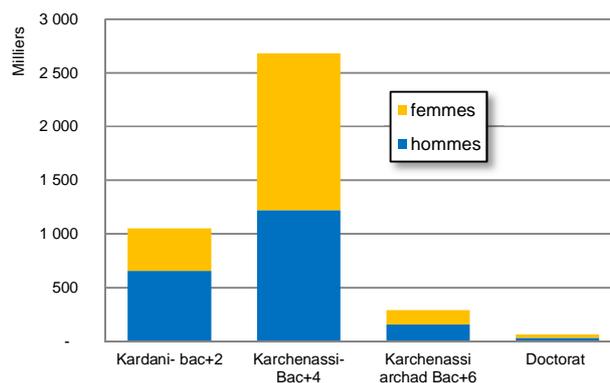


Figure 2 - Répartition des étudiants par cursus

I.5.4. Influence politique

A la suite de l'élection du président Rohani en juin 2013, un renouvellement très large des présidents d'universités a eu lieu, la politique de développement scientifique restant la même. Parallèlement, le Majlis a exercé une vigilance très forte sur le ministère de la Science qui a la tutelle des universités. Ainsi, l'accord du Parlement iranien pour la nomination du ministre de la Science a été long à obtenir et dix mois plus tard ce ministre a été démis par le vote par le Majlis d'une motion de censure contre lui.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

II.1. Cours et diplômes

Le cursus universitaire, autrefois basé sur un système proche du système français, est aujourd'hui calqué sur le système anglo-saxon : deux semestres de 16 semaines chacun ; cursus organisé en unités de valeur, chaque UV correspondant à 17 heures de cours, ou 34 heures de laboratoire ou 51 heures d'atelier.

Les études universitaires en Iran, sont organisées de la manière ci-dessous :

- Bac+2 – Diplôme intitulé Kardani
- Bac+4 – Diplôme intitulé Karshénassi
- Bac+6 – Diplôme intitulé Karshénassi archad
- Doctorat : diplôme de niveau bac + 10

Le parcours dans les universités publiques s'organise de la manière ci-dessous :

- 1^{er} cycle

Accès par un concours national d'entrée aux universités publiques ouvert aux titulaires d'un diplôme pré-universitaire ou les étudiants de lycées spécialisés.

Le concours est organisé par série de Bac sous format Q.C.M. Selon le classement, l'étudiant choisit sa discipline et son université. Depuis 2014, la moyenne obtenue au diplôme pré-universitaire est également prise en compte pour le choix de la discipline et de l'université.

Les universités iraniennes délivrent tout d'abord un diplôme de Kârdâni, correspondant à un niveau de Bac + 2, donnant le titre d'Associate. Ce diplôme nécessite 72 à 78 unités de valeurs, soit en temps de présence de l'étudiant, bien plus que les normes françaises. Le travail personnel demandé hors université est toutefois moins lourd qu'en France.

Elles délivrent ensuite au niveau bac + 4, un diplôme de Kârchenâssi, appelé également Bachelor (BA ou BSc) ou encore License ; ce diplôme équivaut à une Licence ou une Maîtrise (master 1), suivant les disciplines, du moins à 150 unités de valeurs.

- 2^{ème} cycle

Accès par un concours national pour une entrée en Bac+6 (Karshénassi arshad) ouvert aux titulaires de Karshénassi (Bac+4):En Iran, au passage de Bac+4 au Bac+6, il est possible de changer d'orientation ; c'est-à-dire à partir d'un BSc en biologie de postuler pour un Msc en sciences humaines.

Sur concours après leur Bachelor, les étudiants peuvent obtenir en deux ans un diplôme de Karchenâssi-Archâd, ou Master (MSc, MA), ou Fowq'e License. La préparation de ce diplôme comprend notamment la présentation d'un mémoire. L'entrée en master se fait a priori indépendamment de l'université d'origine et il y a une migration significative entre universités, y compris d'universités Azad vers des universités d'État.

- 3^{ème} cycle

Accès par un concours national pour une entrée en doctorat ouvert aux titulaires de Karshénassi arshad (Bac+6). Après l'obtention du résultat et en fonction du classement, un entretien a lieu avec les universités.

La durée du doctorat est de quatre à cinq ans, les deux premières années étant « académiques » avec assiduité aux cours obligatoires, souvent suivies d'un travail en laboratoire.

Ce dernier peut être accompli en partie à l'étranger pour une période de neuf mois, dans le cadre de conventions telles qu'il en existe avec les universités anglo-saxonnes principalement.

Toutes les universités ne sont pas habilitées à délivrer les diplômes de Master ou de Doctorat. Ces accréditations sont délivrées, par discipline, par le Conseil Supérieur des Universités, au regard d'un rapport présentant les programmes d'études, les équipements disponibles, la qualité du corps enseignant. Il est tenu particulièrement compte dans le nombre de places en doctorat :

- du nombre d'enseignants ayant obtenu leur doctorat dans une université étrangère renommée,
- de la participation aux enseignements de professeurs ou de chercheurs étrangers réputés,
- des travaux de recherche et des publications récentes des professeurs.

Ces quotas, liés aux capacités d'encadrement plutôt qu'au niveau de doctorants potentiels, font que beaucoup d'étudiants qui le souhaiteraient et en ont les capacités ne peuvent pas s'inscrire en thèse. D'où la recherche de postes à l'étranger pour y préparer et soutenir une thèse, le titre de docteur étant fortement valorisé en Iran. Avec, en conséquence, un véritable courant de fuite des cerveaux, courant accéléré par la présence en Amérique du Nord d'une forte diaspora iranienne.

II.2. Domaines d'étude

Dans les universités publiques les places offertes au concours d'entrée en licence en 2014 montraient la très grande place accordée aux sciences fondamentales et appliquées (cf. figure 3)⁶.

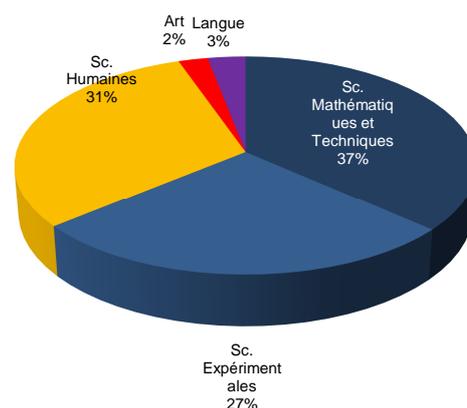


Figure 3 - Répartition par discipline des candidats au concours d'entrée à l'université

II.3. Enseignement du français en Iran

Le français a été réintroduit en 2003 comme matière optionnelle dans l'enseignement des collèges publics. Mais, c'est surtout dans les collèges et lycées privés que l'enseignement du français progresse, et plus encore dans le secteur extra-scolaire (instituts de langues). Il est enseigné dans les départements de langue des universités publiques et privées (Azad). Le nombre d'apprenants du français est évalué par le service culturel de l'Ambassade à 35 000, à l'école, à l'université ou dans divers instituts privés du pays. La plupart étudient le français dans les instituts de langue.

Aujourd'hui, près de 2 000 étudiants étudient à l'université la langue et la littérature françaises. Le poste a recensé 30 universités où le français est enseigné. L'enseignement de la langue, de la littérature et des disciplines apparentées (didactique du Français, traduction, etc.) est assuré par 17 départements universitaires de français qui délivrent une licence ou des diplômes d'un niveau supérieur.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

III.1. Formation sélective

Les études supérieures et la recherche sont nettement valorisées en Iran. Le système d'enseignement supérieur est structuré par une série de concours très sélectifs, les meilleurs éléments allant étudier dans les universités les plus cotées. On peut largement préjuger du niveau des étudiants selon l'université dans laquelle ils ont étudié, à défaut de pouvoir juger des enseignements dispensés.

Le recrutement des étudiants dans les universités publiques (hors Payam-e Noor) se fait principalement par le biais d'un concours national dans l'année qui suit le baccalauréat (âge moyen : 18 ans), généralement au sein de classes préparatoires post-baccalauréat dans les lycées, mais avec une grande part de travail personnel de l'élève. Ce concours se déroule en deux temps.

La première partie du concours porte sur des matières générales (persan, arabe, disciplines « islamiques »). En fonction des résultats à cette première partie, les étudiants peuvent se présenter à d'autres épreuves selon la discipline qu'ils désirent étudier. Ils doivent, par ailleurs, préciser les universités où ils souhaitent continuer leurs études (en indiquant dix choix d'universités et de disciplines par ordre de préférence). La sélection définitive et l'orientation des candidats se fait au niveau national sur la base des résultats de la seconde partie du concours.

Ce concours d'entrée aux universités publiques est très sélectif. Ceux qui n'y sont pas admis ont recours à des universités privées, quand ils en ont les moyens financiers. Le réseau Azad table sur la densité de son implantation sur le territoire pour recruter des étudiants qui désirent, au moins pendant leur premier cycle d'études, ne pas s'éloigner de leurs familles. L'université Azad organise également un concours distinct.

Cette sélection drastique à l'entrée des universités implique (comme en France pour les grandes écoles) un classement implicite des universités, lié aux choix exprimés par les candidats. Elle implique aussi, en amont, durant les dernières années de lycée, une préparation spécifique, vacances comprises avec cours particuliers. Tant la qualité que la gratuité dans les universités d'Etat (y compris de logement) motivent fortement les familles. À noter aussi plus en amont, l'existence d'écoles et lycées pour les élèves brillants et à la sortie desquels on observe déjà des départs pour études vers l'Amérique du Nord. Système très sélectif et élitiste, mais dont il faut reconnaître l'excellence dans ses effets, du moins si l'on considère les élèves et étudiants qui réussissent à passer ces filtres.

Au début du fonctionnement des universités Azad, un décalage de niveau pouvait être constaté entre celles-ci et les universités publiques. Cependant, à l'heure actuelle cet écart tend à s'estomper ; certains établissements de l'université Azad ont une qualité reconnue comme à Téhéran. Ils profitent d'investissements importants permettant d'offrir des équipements de haut niveau technologique à leurs étudiants avec la participation d'enseignants issus des meilleures universités publiques.

Les établissements iraniens d'enseignement supérieur demeurent encore de niveau hétérogène ; cela est marqué pour les universités Azad mais aussi, dans une certaine mesure, pour les universités publiques. Le niveau des principales universités iraniennes demeure de bonne qualité et il convient de noter que leur notation peut être plus sévère que dans les autres universités alors que les étudiants sont souvent plus brillants. Généralement, les notations sont plus élevées qu'en France ; il n'est pas possible de faire une comparaison pertinente et d'évaluer un bulletin de notes d'un étudiant iranien à partir des critères français.

Les universités iraniennes les plus cotées qui attirent les meilleurs étudiants sont les suivantes :

- Universités polyvalentes :
 - A Téhéran : Universités de Téhéran, Shahid Beheshti, Tarbiat Modarres.
 - Dans le reste du pays : Universités d'Ispahan, de Shiraz, Tabriz, Hamedan, Yazd, Ahwaz.
- Universités scientifiques ou technologiques :
 - A Téhéran : Universités Sharif -très cotée dans le monde entier-, Amir-Kabir, Elm-O-Sanat (IUST), K.N. Toosi.
 - Dans le reste du pays : Université de Technologie d'Ispahan, Institut de Zanjan (IASBS Institut d'études approfondies en sciences de base), qui développe un deuxième et un troisième cycle de haut niveau pour 200 étudiants.

- **Universités médicales :**

Les six meilleures facultés de médecine appartiendraient aux Universités des Sciences Médicales suivantes :

1. USM de Téhéran
2. USM Shahid Beheshti de Téhéran
3. USM de Mashhad
4. USM de Shiraz
5. USM d'Hamedan
6. USM d'Ispahan

III.2. Intérêt iranien pour les hautes technologies

Les autorités iraniennes accordent une grande importance aux technologies de pointe, secteur indispensable au développement du pays dans tous les domaines. De nombreuses universités iraniennes disposent de centres de valorisation de la recherche très actifs.

III.3. Une demande très forte des étudiants pour étudier à l'étranger

Selon les chiffres de l'UNESCO, 51 500 iraniens étudient à l'étranger: ces chiffres apparaissent sous-estimés eu égard à l'intérêt des étudiants pour des études à l'étranger.

Les étudiants iraniens s'orientent principalement vers les pays-anglo-saxons (Etats-Unis, Royaume-Uni, Canada et Australie), mais également depuis peu vers l'Inde et la Malaisie.

Cette orientation s'explique :

- par leur maîtrise souvent très bonne de l'anglais,
- par les liens de leurs professeurs avec ces pays,
- par l'existence d'une diaspora iranienne très présente dans les milieux scientifiques et universitaires de ces pays, c'est en particulier en Allemagne.

Ainsi, à la prestigieuse Université Sharif de technologie, on observe dans certaines filières que plus de 80 % des étudiants ayant terminé leur master poursuivent un doctorat à l'étranger et généralement dans un pays anglo-saxon. Cette université de renom conserve des liens très forts avec l'Amérique du Nord. Elle a invité à plusieurs reprises des scientifiques américains de renom. Le professeur Maryam Mirzakhani, médaille Fields 2014 a été formée au sein de l'université Sharif de Technologie.

Il est important de noter que les doctorants iraniens, ainsi que les post-docs ont la possibilité d'obtenir de leur université une bourse de mobilité de six ou neuf mois dans un laboratoire étranger. Le problème principal est de trouver le laboratoire d'accueil.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

IV.1. Etablissements français

Si plusieurs accords de coopération ont été conclus dans le passé, très peu sont encore réellement actifs aujourd'hui ; ils ont généralement pour objet d'organiser l'accueil régulier d'étudiants iraniens en France. L'envoi d'étudiants français en Iran n'est pas une priorité pour le poste. La plupart des enseignements est effectuée en persan

Après une phase de gel des contacts liés aux restrictions sur les visites d'universitaires français en Iran, les relations reprennent peu à peu en particulier dans le domaine des thèses en codirection ou cotutelle. Les doctorants iraniens sont généralement bien appréciés des laboratoires français en raison de leur niveau scientifique et de leur capacité de travail.

Ces coopérations s'appuient principalement sur des liens anciens entre des professeurs français et iraniens. Il ne repose pas sur des accords structurés. Très peu de diplômes conjoints existent actuellement ; le co-diplôme entre l'ENSAM et l'université de Téhéran est l'un des rares accords qui fonctionne actuellement de manière efficace.

Ces accords concernent principalement des formations en master (conjoint) en productique et génie biomédical ou des stages pour des doctorants en littérature française. Un projet concernant des étudiants en mathématiques en master a débuté en 2014. Quatre étudiants ont pu être ainsi accueillis cette année. Certains fonctionnent sans le soutien du poste avec le financement de la partie iranienne (étudiants eux-mêmes ou organismes employeurs), le SCAC restant néanmoins impliqué de manière à faciliter l'octroi de visas.

Malgré les restrictions qui pèsent sur la coopération universitaire, bien connues des organismes iraniens, l'attente de ceux-ci est très forte. Elle porte sur le soutien à des formations en Iran, avec un intérêt souvent marqué pour la signature d'accords afin de garantir une pérennité des collaborations.

La volonté de signer des accords peut être également le fait des enseignants-chercheurs français ; ceux-ci souhaitent ainsi disposer d'un agrément et d'une légitimité afin de poursuivre leurs relations avec leurs partenaires iraniens. Ce poste les accompagne dans la mise en place de ces accords en s'assurant que leurs clauses pourront être respectées compte tenu des restrictions actuelles sur les sujets de coopération et les voyages vers l'Iran.

Un accent est mis sur les disciplines liées à la recherche médicale, ou plus généralement sur les sciences de la vie. L'évolution de la réglementation française sur l'accueil de médecins étrangers a permis aux échanges franco-iraniens de reprendre dans ce domaine. Le poste finance le séjour de médecins pour de courtes durées et intervient en appui des actions de la Chaîne de l'Espoir Iran.

IV.2. Etablissements étrangers

En septembre, une visite importante de présidents d'universités allemands accompagnant la présidente du DAAD a été organisée. Elle a suscité l'intérêt et l'accueil favorable des universitaires iraniens.

Une grande partie des relations est le fait de relations ponctuelles entre des professeurs iraniens qui ont fait des études dans un pays occidental. Ainsi, les Etats-Unis demeurent le principal pays partenaire en termes scientifique comme le montre les copublications rédigées entre des laboratoires iraniens et américains. Il existe quelques accords entre les universités Sharif University of technology / Aachen University et AmirKabir / Birmingham University.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-iranienne

Avant la fermeture partielle de notre Ambassade à Téhéran, la politique de coopération universitaire était principalement partagée entre l'encouragement de la mobilité des élites et la protection de la sécurité et du patrimoine scientifique français. Le service de coopération et d'action culturelle reprend ses activités ; depuis fin août 2013, un attaché de coopération universitaire et scientifique travaille aux côtés du conseiller de coopération et d'action culturelle afin de renforcer l'attractivité de notre pays auprès des étudiants iraniens.

Notre coopération se concentre principalement sur les actions de soutien à la mobilité des étudiants iraniens vers la France et, dans une moindre mesure, sur le développement de partenariats interuniversitaires. Les missions des enseignant-chercheurs français ont repris vers l'Iran depuis le début de l'année 2014.

Afin d'améliorer l'accès des étudiants iraniens à l'enseignement supérieur, la mise en place d'une procédure CEF pour l'Iran est prévue pour le début 2015. Elle doit faciliter les relations entre les universités françaises et les candidats iraniens et donner une image moderne à des étudiants férus de nouvelles technologies.

Les enseignants-chercheurs souhaitant développer des liens avec des partenaires iraniens sont invités à consulter le site du MAEE (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909) et, préalablement à toute démarche, à se mettre en relation avec l'attaché de coopération universitaire et scientifique de l'Ambassade de France à Téhéran.

VI- Contacts utiles

Ambassade de France en Iran
Service de Coopération et d'Action Culturelle
64, avenue Neauphle-le-Château ; Téhéran
Tél. 00 98 21 64 09 40 00
Fax : 00 98 21 64 09 4092

Site : www.ambafrance-ir.org

Email : scac.teheran-amba@diplomatie.gouv.fr

Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle : M. Thierry Vielle

Attaché de coopération universitaire et scientifique : M. Pierre-André Lhôte

Les organes de tutelle

- Haut conseil de la révolution culturelle : www.iranculture.org
- Ministère des Sciences, de la Recherche et de la Technologie : www.msrt.ir
- Vice-ministre chargé des sciences et de la technologie du ministère de la Santé : <http://research.behdasht.gov.ir>
- Technology Cooperation Office : www.tco.ir
- Centre des recherches et des coopérations scientifiques du MSRT : www.cissc.ir

Les agences d'orientation et de financement

- Académie des sciences d'Iran : www.ias.ac.ir
- Académie des sciences médicales d'Iran : www.iamp.ir
- Academy of Arts of Iran : www.honar.ac.ir
- Fonds de soutien de la recherche (présidence de la République islamique) : www.insf.org

Les universités

- Université d'Alzahra : www.azzahra.ac.ir
- Université BuAli Sina : www.basu.ac.ir
- Université Chamran d'Ahvaz : www.cua.ac.ir
- Université Ferdowsi de Mashhad : www.um.ac.ir
- Université du Guilan : www.gu.ac.ir
- Université d'Isfahan : www.ui.ac.ir
- Université Azad Islamique : www.azad.ac.ir
- Université de Kashan : www.kashanu.ac.ir
- Université de Kerman, Shahid Bahonar : www.uk.ac.ir
- Université du Mazandaran : www.umz.ac.ir
- Université Payame Noor : www.pnu.ac.ir
- Université Shahid Beheshti : www.sbu.ac.ir
- Université de Shiraz : www.shirazu.ac.ir
- Université du Sistan-Baluchestan : www.usb.ac.ir
- Université de Tabriz : www.tabrizu.ac.ir
- Université Tarbiat Modares : www.modares.ac.ir
- Université de Téhéran : www.ut.ac.ir
- Université de Yasuj : www.yu.ac.ir
- Université de Yazd : www.yazduni.ac.ir
- Université de Zanzan : www.znu.ac.ir
- Université de technologie Sharif : www.sharif.edu
- Université de technologie Amirkabir : www.aut.ac.ir
- Université de technologie Khajeh Nasir Toosi : www.kntu.ac.ir
- Université de technologie d'Ispahan : www.iut.ac.ir
- Iran University of Science and Technology : www.iust.ac.ir
- Université des sciences médicales de Téhéran : www.tums.ac.ir
- Université des sciences médicales d'Iran : www.iums.ac.ir
- Université des sciences médicales de Shiraz : www.sums.ac.ir
- Université des sciences médicales de Tabriz : www.tbzmed.ac.ir
- Université des sciences médicales Shahid Beheshti : www.sbm.ac.ir

Mise à jour : octobre 2014

¹ Ministère iranien de la Science – septembre 2014

² Payam-e Noor University/ - octobre 2014

³ Higher Education in Asia:Expanding Out,Expanding Up – Unesco – Institute of Statistics 2014

⁴ Higher Education in Asia:Expanding Out,Expanding Up – Unesco – Institute of Statistics 2014

⁵ Higher Education in Asia:Expanding Out,Expanding Up – Unesco – Institute of Statistics 2014

⁶ Sanjesh (l'organisation chargée du concours national en Iran) – septembre 2014